



Unité
Départementale de
l'Architecture
et du Patrimoine
de l'Oise

Direction Départementale des Territoires
A l'attention de Madame Poirié
Responsable du Service de l'aménagement,
de l'urbanisme et de l'énergie
40 rue Jean Racine
BP 20317
60021 BEAUVAIS CEDEX

Compiègne, le lundi 20 mai 2019.

Affaire suivie par Joël Semblat
E-mail : sdap.oise@culture.gouv.fr
Poste 69.40

Nos références JS/JLG
Vos références Affaire suivie par Stéphane Carin

**SYNDICAT MIXTE DE L'OISE ET DU PLATEAU PICARD
ELABORATION SCOT
Collecte des informations en vue du Porter à Connaissance**

En réponse à votre courrier du 18 avril 2019, vous trouverez ci-dessous les servitudes d'utilité publique existantes sur le territoire, selon la liste fournie des communes concernées par l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte de l'Oise et du Plateau Picard :

Palais National
Pl. du Gal. De Gaulle
60200 COMPIEGNE

MONUMENTS HISTORIQUES, SITE PROTEGE ET ZPPAUP :

Tél : 03 44 38 69 40
Fax : 03 44 40 43 74

AVRECHY

Église : classement par arrêté du 29 août 1950

BONNEUIL-LES-EAUX

Église (cad. A 83) inscription par arrêté du 31 octobre 1997

Portail Médiéval de l'ancien prieuré : inscription par arrêté du 1 décembre 1998

BRETEUIL

Entrepôt à vins, 19, rue d'Amiens section AH parcelle 205 12a 10ca : inscription en totalité : inscription par arrêté du 21 octobre 1994.

Ancienne abbaye Notre Dame de Breteuil Chapelle : classement par arrêté du 28 mai 1883.

Deux salles basses sous la chapelle et sous le logis de l'abbé, façades et toitures du logis abbatial du XVI^e s., façades et toitures du château des moines du XVIII^e s., sols archéologiques de l'église abbatiale et des lieux claustraux, murs de clôture antérieurs au XIX^e s : inscription par arrêté du 2 mai 1996.

Maison natale d'Hippolyte BAYARD inscription par arrêté du 14 octobre 2002

BRUNVILLERS-LA-MOTTE

Église : classement par arrêté du 28 août 1922

BULLES

Église Saint-Martin : inscription par arrêté du 4 mai 2011

CAMPREMY

Grange de Grandmesnil (cad. C 55, 108) : inscription par arrêté du 30 mai 1988

CATHEUX

Église : inscription par arrêté du 13 septembre 2013

CATILLON-FUMECHON

Église de Catillon (à l'exception du bas côté Sud) : inscription par arrêté du 23 février 1951

CERNOY

Chapelle des Trois Etots (cad. C 58) : classement par arrêté du 27 juillet 1970

CHEPOIX

Chapelle funéraire – Inscription par arrêté en date du 05 juillet 2004 – Classement par arrêté en date du 4 février 2011

CRESSONSACQ

Église et cimetière qui l'entoure inscription par arrêté du 14 septembre 1949

Calvaire près de la route de Clermont : inscription par arrêté du 14 septembre 1949

Château, ancien donjon : inscription par arrêté du 14 septembre 1949

CROISSY-SUR-CELLE

Maison dite « du Chapitre », ancien presbytère : inscription par arrêté du 28 août 2013

HARDIVILLERS

Boutique de tisserand 15, rue des Jardins : Atelier de tisserand, sur la rue des Jardins : bâtiment qui lui est accolé, sur la rue des Jardins ; maison d'habitation en fond de cour (cad. AC 89) : inscription par arrêté du 22 avril 1992

LEGLANTIERS

Église Chœur et clocher: inscription par arrêté du 7 novembre 1927

MAIGNELAY-MONTIGNY

Chapelle route de Tricot : classement par arrêté du 28 décembre 1922.

Croix de Chemin Montigny (route de), Le Bouquet de l'église classement par arrêté du 28 décembre 1922.

Église de Maignelay : classement par liste de 1862.

Eglise de Montigny : classement par arrêté du 15 juillet 1919.

Remparts du Château : (cad. AK 17, 18) vestiges du rempart médiéval (la muraille, la tour, le fossé et la contrescarpe) inscription par arrêté du 20 avril 2004

MENEVILLERS

Croix en pierre de l'époque de la Renaissance place de l'église : classement par arrêté du 1er août 1896

MONTREUIL-SUR-BRECHE

Ferme de Ponceaux ou des Tournelles, L'entrée avec ses deux tours ; le bâtiment à gauche en rentrant la grange; le bâtiment agricole, formant hangar au rez de chaussée (cad. D 144) : inscription par arrêté du 25 novembre 1969

LA NEUVILLE-ROY

Église : inscription par arrêté du 14 septembre 1949

NOROY

Église - inscription par arrêté du 14 septembre 1949

PAILLART

Église Saint Denis (cad. AB 308) : classement par arrêté du 19 mars 1992

LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST

Porte (ancienne) rue du Moulin : inscription par arrêté du 23 février 1951

Porte (ancienne) rue de Compiègne : inscription par arrêté du 23 février 1951

PRONLEROY

Église et le cimetière qui l'entoure : inscription par arrêté du 14 septembre 1949

Château – pavillons d'entrée, la grille, l'avenue, les bâtiments des communs et le pigeonnier; château : inscription par arrêté du 14 septembre 1949.

RAVENEL

Église : classement par arrêté du 15 juillet 1919

REUIL-SUR-BRECHE

Abbaye de Froidmont Grange de Mauregard (grange de l'ancienne abbaye) (cad. E 56) : inscription par arrêté du 27 décembre 1988

SAINT-ANDRE-FARIVILLERS

Église (cad. X 143) : inscription par arrêté du 19 mars 1992.

SAINTE-EUSOYE

Ferme de Troussures, Pigeonnier (cad. AD 9) : inscription par arrêté du 6 janvier 1989

SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE

Propriété Naquet, environ 10 ha : Site inscrit arrêté du 18 septembre 1946.

SAINT-MARTIN-AUX-BOIS

Z.P.P.A.U.P. par arrêté en date du 18 janvier 1989 devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR) selon l'article 112 de la loi LCAP du 7 juillet 2016 (JO du 8 juillet 2016)

Abbaye (ancienne), Église abbatiale : classement par liste de 1840

Ferme du prieuré dite Le Galata ; pigeonnier carré ; mur d'enceinte , sol de l'ancienne abbaye (cad. C 8, 11, 17, 18. 471, 472) : classement par arrêté du 28 décembre 1984

Les vestiges du cloître ; la porte fortifiée ; le mur du bâtiment perpendiculaire à la face Nord de la ferme du prieuré dite La Galata ; les façades et toitures du bâtiment situé au Nord Ouest de la porte fortifiée ; le mur d'enceinte de l'ancienne abbaye le sol de l'ancienne abbaye (cad. C 10, 12,13,14, 15, 472) : inscription par arrêté du 28 décembre 1984.

SAINT-REMY-EN-L'EAU

Château : Les façades et toitures du château, de la chapelle, des communs, du pigeonnier; l'escalier intérieur du château avec sa rampe (cad. D 6) : inscription par arrêté du 4 février 1987

TARTIGNY

Château, les façades et toitures, le colombier en torchis, le potager circulaire XIX^os. : inscription par arrêté du 30 janvier 1998.

TRICOT

Église, Le chœur et transept : classement par arrêté du 23 juin 1922

VENDEUIL-CAPLY

Église (cad. B 145) : inscription par arrêté du 8 novembre 1990

Théâtre antique (grand) (cad. B 101 2,1024): classement par arrêté du 16 mars 1982

-Prendre en compte particulièrement la préservation des paysages et panoramas lointains autour de SAINT-MARTIN-AUX-BOIS et de VENDEUIL-CAPLY, ainsi que depuis les paysages emblématiques ;

-Préserver des coupures vertes entre les villages afin de sauvegarder l'identité du territoire (Chaussée Brunehaut) ;

-Limiter l'étalement urbain (secteur paysager sensible depuis les plateaux de grandes cultures et boisés jusqu'aux petites vallées) ;

-Préserver les différentes perspectives paysagères, en évitant toutes fractures (type parcs éoliens) pouvant altérer de manière irréversible ces cônes de visibilité ;

-Concernant l'architecture et la mise en valeur du patrimoine, l'isolation thermique par l'intérieur des bâtiments anciens sera privilégiée par rapport à l'isolation thermique extérieure pour conserver la qualité du bâti traditionnel et de ses façades en maçonneries et modénatures (pierres de taille, moellons, enduits, briques...), qui devront rester apparentes.

-Veiller au bâti traditionnel agricole et villageois constituant le coeur de bourg et l'ossature rurale (fermes picardes à cour, grandes granges) ;

-Renforcer le caractère végétalisé des zones pavillonnaires ;

-Recenser et protéger le petit patrimoine des communes en utilisant l'article 151-19 du Code de l'urbanisme ;

Participation souhaitée de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise en tant que de besoin.

Par ailleurs, l'UDAP demande l'envoi de documents papiers, les plans étant difficilement exploitables à l'échelle A4 ou A3.

**L'Architecte des Bâtiments de France,
Chef de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise**

Jean-Lucien GUENOUN